

BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

Contact :

florence.bertrand@gard.chambagri.fr

bernard.assenat@gard.chambagri.fr

Service développement économique des filières

Tel : 04.66.04.50.89 Fax : 04.66.04.50.71

www.gard.chambagri.fr

GARD

Du 1^{er} Octobre 2012

Contact :

Julie Carou

olive.nimes@wanadoo.fr

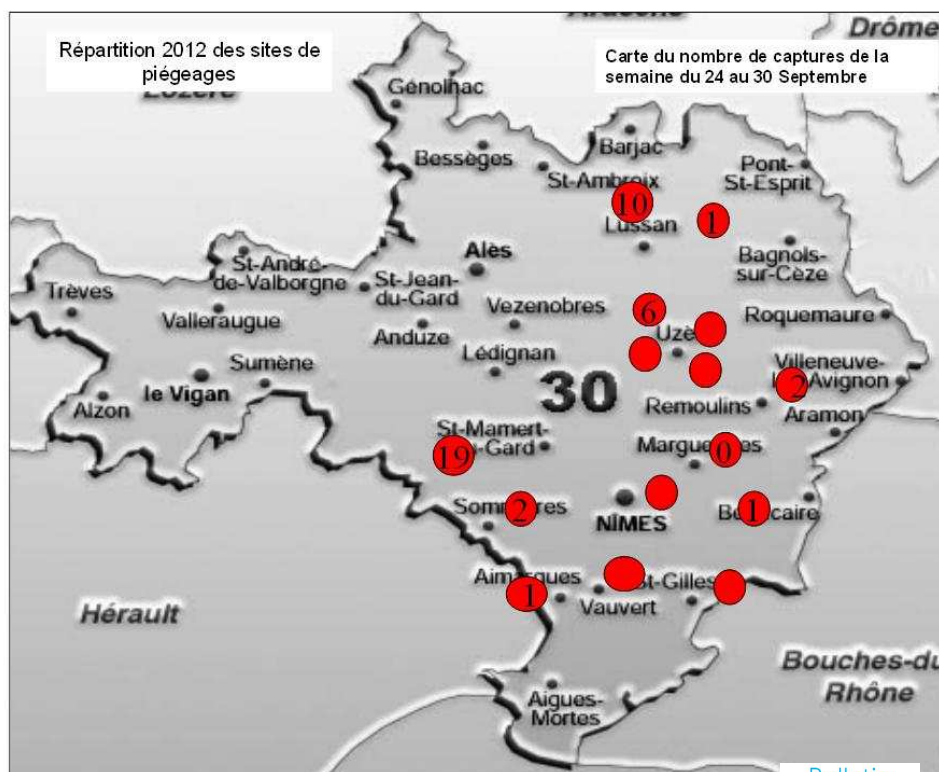
Tél:04.66.04.50.34

Au constat des captures de certains pièges, l'activité de la mouche est très présente.

Cependant, les températures basses freinent son développement (reproduction, pontes) et par conséquent nous ne constatons pas de dégâts significatifs et visibles (trou de sortie).

Ainsi un traitement curatif ne nous semble pas indiqué.

Les trous de sortie sont généralement observés 25 à 30 jours après la ponte. De fait, l'alternative serait, dès l'ouverture des moulins, d'envisager la récolte avant l'apparition de ces dégâts, à maturité optimale bien sûr et avant la période gélive hivernale.



Carte réalisée dans le cadre du :



Pour cela, que vous soyez en oléiculture biologique ou en oléiculture raisonnée, merci de consulter le bulletin Infolive :

<http://www.afidol.info/content/view/865/259/>

Dans tous les cas et notamment dans celui des vergers précoces (type Negrette...) MERCI d'attendre le prochain bulletin.

Pour toute information sur l'homologation des produits sur la mouche de l'olive se reporter sur le site : www.afidol.org

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire.
Il est réalisé avec le soutien du :

